



Délibération n° CS 2026-3-1.3  
du conseil de surveillance du 9 juin 2026

**relative à la désignation des président et vice-présidents du comité des engagements et des risques  
de la Société du Canal-Seine-Nord Europe**

## Exposé des motifs

L'article 4-III de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de la Société d'un comité des engagements et des risques.

Ce comité est chargé, en application de l'article 4-III précité, de suivre les conditions de réalisation et de financement du canal Seine-Nord Europe, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques associés.

La délibération n° CS 2020-3-2.3c du conseil de surveillance du 11 juin 2020 a désigné les différents membres de ce comité. Conformément à l'article 11 du décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, le conseil de surveillance désigne, parmi les membres de ce comité, son président et ses vice-présidents.

Dans le prolongement de la modification du règlement intérieur du comité des engagements et des risques visant à prévoir la désignation d'un second vice-président, il appartient au conseil de surveillance de procéder à la désignation du président et des vice-présidents.

Tel est l'objet de la présente délibération.

## Délibération

### Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment le III de son article 4,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 11,

Vu la délibération n° CS 2021-3-1.4.1 du conseil de surveillance du 15 octobre 2021 relative au renouvellement des membres du comité des engagements et des risques et à la désignation de son président et de son vice-président à la suite des élections régionales et départementales de juin 2021,

Vu la délibération n° CS 2026-3-1.2 du conseil de surveillance du 9 juin 2026 de la Société du Canal Seine-Nord Europe, relative à la modification du règlement intérieur du comité des engagements et des risques,



## adopte la délibération suivante

### Article 1<sup>er</sup>

Est désigné président du comité des engagements et des risques : Guillaume MOLEINS, Adjoint au chef de Bureau des transports, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Est désigné 1<sup>er</sup> vice-président du comité des engagements et des risques : Pierre GEORGET, Conseiller du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Est désigné 2<sup>nd</sup> vice-président du comité des engagements et des risques : Brigitte LHOMME, Vice-Présidente en charge des projets structurants du Conseil Départemental de la Somme et conseillère régionale Hauts-de-France.

### Article 2

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 9 juin 2026

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

